

Concours départemental des Villes et Villages Fleuris

7 communes primées en 2023

Bonnebosq et **Balleroy-sur-Drôme** sur la première marche du podium

La remise du Concours départemental des Villes et Villages Fleuris s'est déroulée mardi 10 octobre à Villers-Bocage en présence de **Béatrice GUILLAUME**, vice-Présidente du Département du Calvados et présidente du jury départemental "Villes et villages fleuris" et **Stéphanie LEBERRURIER** maire de Villers-Bocage. À cette occasion, 7 communes du Calvados ont été primées. Les communes de **Bonnebosq** (moins de 1 000 habitants) et **Balleroy-sur-Drôme** (catégorie des communes comprise entre 1001 et 5000 habitants) se classent chacune, premières dans leur catégorie.

Grâce à leurs efforts pour l'embellissement du cadre de vie, les villes et villages fleuris améliorent l'image du département et participent de ce fait à l'attractivité territoriale, qu'elle s'exerce sur les habitants, les touristes ou les nouveaux arrivants. Ce concours est une mission du Conseil départemental du Calvados. Son organisation est confiée à l'agence Calvados Attractivité.

LES ENJEUX DU CONCOURS DÉPARTEMENTAL « VILLES ET VILLAGES FLEURIS »

Le concours départemental se décline en 3 catégories selon la taille des communes :

- moins de 1000 habitants,
- entre 1001 et 5000 habitants,
- et plus de 5000 habitants.

Il récompense chaque année les meilleures réalisations en matière de fleurissement, mais aussi en matière d'environnement et d'aménagement paysager et de l'espace public.



Le concours départemental représente une première étape pour l'obtention des fleurs qui ornent les panneaux à l'entrée des villes et villages. L'obtention d'une fleur est d'abord soumise à la participation au concours départemental, au classement duquel il faut figurer parmi les premiers de sa catégorie.

DES CATÉGORIES SUPPLÉMENTAIRES ONT PERMIS DE RÉCOMPENSER 8 PARTICULIERS

Pour récompenser de belles initiatives chez les particuliers, le concours départemental comporte également les palmarès « Maisons et Jardins » ainsi que « Façades et Balcons ».

Contacts

- Presse : Armelle LE GOFF – Calvados Attractivité – armelle.legoff@calvados.fr – T 02 31 27 90 37
- Fleurissement : Jennifer LIETTA - Calvados Attractivité – jennifer.lietta@calvados.fr - T 02 31 27 98 11.

VILLES ET VILLAGES FLEURIS DU CALVADOS PALMARES 2023

7 communes primées en 2023

→ Communes de moins de 1000 habitants

- 1^{er} : **Bonnebosq**
- 2^{ème} : **Vimont**
- 3^{ème} : **Saint-André-d'Hébertot**

Prix des communes déléguées (moins de 1000 habitants)

- 1^{er} : **Courson** (Noues-de-Sienne)
- 2^{ème} : **Maisoncelles-la-Jourdan** (Vire-Normandie)



Bonnebosq © Plein Format

→ Communes comprises entre 1001 et 5000 habitants

- 1^{er} : **Balleroy-sur-Drôme**
- 2^{ème} : **Saint-Germain-la-Blanche-Herbe**



Balleroy-sur-Drôme © Plein Format

→ Communes de plus de 5000 habitants

- Pas de commune primée

8 particuliers récompensés :

Palmarès des Maisons et Jardins

- 1^{er} : Madame Riguide, Lisieux
- 2^{ème} : Monsieur et Madame Benoist, Coquainvilliers
- 3^{ème} : Monsieur et Madame Bossard, La Graverie (Souleuvre-en-Bocage)
- 4^{ème} : Monsieur Cresp, La Rivière-Saint-Sauveur

- 5^{ème} : Monsieur Tardivel, Notre-Dame-de-Courson (Livarot-Pays d'Auge)

Palmarès des Façades et balcons

- 1^{er} : Madame Delettre, Orbec
- 2^{ème} : Madame LESOIF, Trévières
- 3^{ème} : Monsieur LEMAIRE, Giberville

Contacts

- Presse : Armelle LE GOFF – Calvados Attractivité – armelle.legoff@calvados.fr – T 02 31 27 90 37
- Fleurissement : Jennifer LIETTA - Calvados Attractivité – jennifer.lietta@calvados.fr - T 02 31 27 98 11.